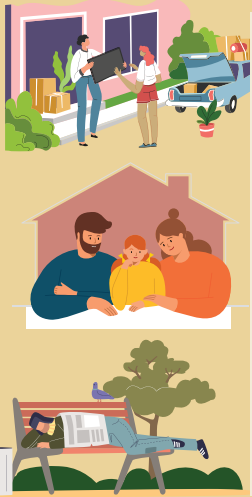


# Les expulsions de logement au Canada, 2021

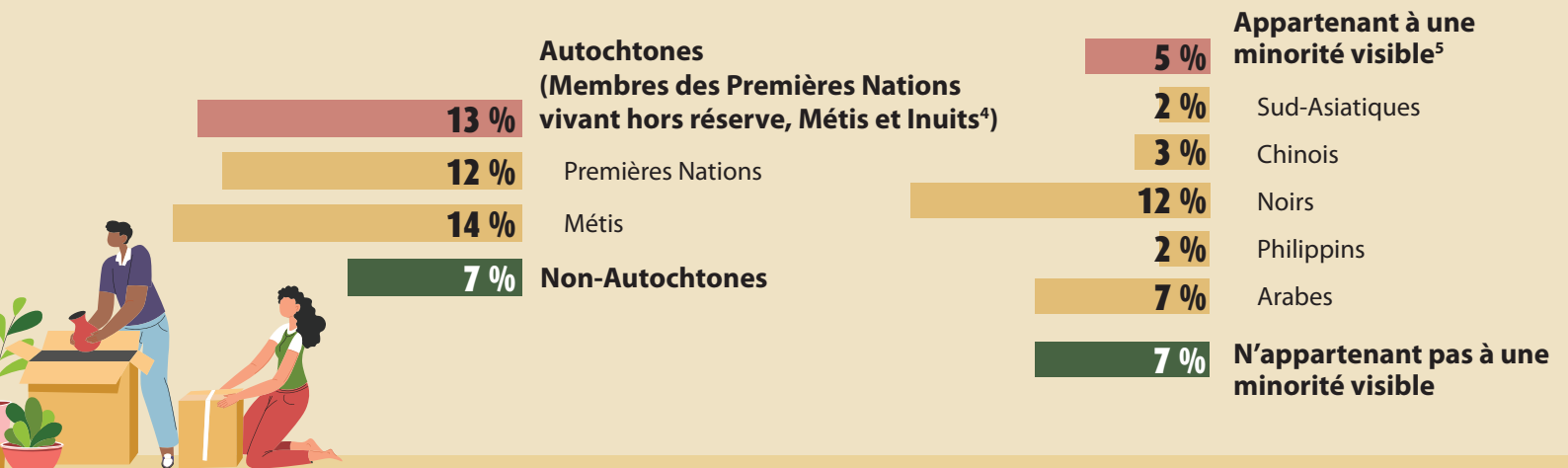
En 2021<sup>1</sup>, 7 % des répondants<sup>2</sup> à l'Enquête canadienne sur le logement ont déclaré avoir été expulsés d'un logement par le passé.



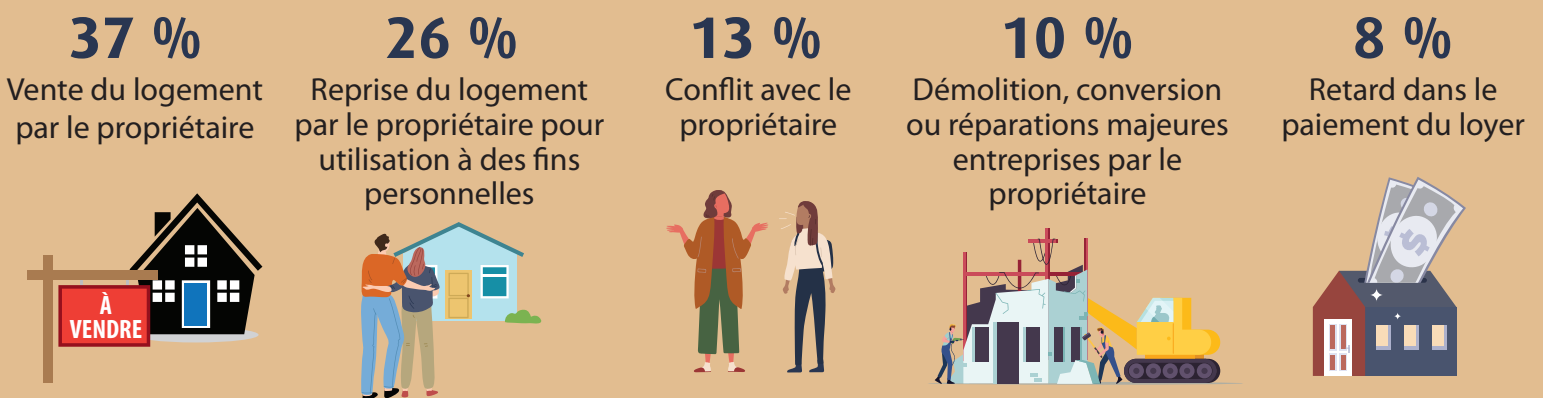
- 4 % des répondants qui sont **propriétaires**
- 12 % des répondants qui sont **locataires**
- 15 % des répondants **vivant** dans un logement social et abordable<sup>3</sup>
- 6 % des répondants **ne vivant pas** dans un logement social et abordable
- 30 % des répondants **ayant vécu** une situation d'itinérance
- 6 % des répondants **n'ayant jamais vécu** de situation d'itinérance

ont déclaré avoir été expulsés d'un logement par le passé.

## Pourcentage de chaque groupe ayant vécu une expulsion



## Cinq principales raisons invoquées comme motif de l'expulsion



Note : La question suivante a été posée aux répondants : « Avez-vous **déjà** été **contraint** à déménager d'un logement que vous louiez? »

1. Pour 2021, les totaux incluent les provinces seulement.

2. Le « répondant » désigne le membre du ménage responsable de la prise de décisions relatives au logement, qui a rempli le questionnaire d'enquête.

3. Par « logement social et abordable », on entend un logement locatif dont les mécanismes d'attribution des unités et de fixation des loyers ne sont pas entièrement dictés par l'offre et la demande.

4. Les estimations pour les Inuits ont été supprimées conformément aux exigences en matière de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

5. La catégorie des minorités visibles exclut la population autochtone.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le logement, 2021.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2022

Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN : 978-0-660-44619-6